



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012**

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - BERTHOUD - LYOT - PETRILLO - DUBOIS - GOBET - GALLAND - Mmes EVANNO - LAGRANGE - COMTE - DASSONVILLE

Pouvoirs : M. COULON à M. BERTHOUD / Mme TARDY à Mme LAGRANGE

Absent : M. SARAS

Convoqués en séance ordinaire le 09 mai 2012 à 20 h 30

Désignation d'un secrétaire de séance : David GOBET

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 10/04/2012, le conseil délibère.

1^{ER} POINT : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE À TEMPS NON COMPLET

M. le Maire fait part aux membres présents que le contrat à durée déterminée de Mlle Adeline LENOIR se termine le 1^{er} juin 2012. Au vu de ces années passées, il a pu apprécier les qualités de cet agent et propose de pérenniser ce poste.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires (rémunération 20/35^{ème}).

2^{ème} POINT : ADHÉSION GÉO-BOURGOGNE

Considérant la nécessité de d'acquérir la BD Ortho, le Scan 25 de l'IGN en vue d'améliorer le système d'information géographique de la commune,

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer aux principes généraux de la charte de partage de l'information géographique en Bourgogne.

3^{ème} POINT : ADHÉSION AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE SAONE-ET-LOIRE

M. le Maire informe de la possibilité d'adhérer à l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire dans le but de bénéficier d'une assistance d'ordre technique, juridique, financier, environnemental (maîtrise de l'énergie par le biais d'un logiciel de gestion énergétique du patrimoine bâti). Coût annuel pour la commune en cas d'adhésion : 620 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, décide D'ADHERER à l'Agence Technique Départementale et d'en approuver les statuts.

**4^{ème} POINT : SYDESL - REMPLACEMENT MATÉRIEL VÉTUSTE - LUMINAIRES COMMANDES N° LJADGI
Demande n° 11RVEP00606 - Annule et remplace délibération n° 2012/19 du 10 avril 2012**

M. le Maire rappelle qu'en séance du 10 avril 2012, il a été acté une délibération pour le remplacement du matériel vétuste (dossier n° 11RVEP00606), indiquant une prise en charge pour la commune de 4 700 € (arrondi).

Or, après réception de la délibération, le SYDESL propose une 2^{ème} variante avec des luminaires dit de style.

Le coût estimatif pour la commune serait de 5 400 € HT (arrondi).

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour et 1 voix contre, ADOPTE la variante présentée par le SYDESL.

5^{ème} POINT : APPROBATION CAO - PROGRAMME DE VOIRIE 2012

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres du 27 avril 2012 concernant la consultation pour les travaux de voirie 2012, l'entreprise SAS EUROVIA BOURGOGNE - 21 rue Paul Sabatier - BP 80192 - 71105 CHALON/SAONE a été retenue pour un montant de 63 920.98 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré VALIDE le choix de l'entreprise retenue par la commission d' appel d'offres

6^{ème} POINT : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CAMVAL - Travaux d'accessibilité

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande auprès de la CAMVAL pour solliciter une aide pour des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour un coût de 20 018 € HT.

Le projet consistera en la création de deux trottoirs pour l'accessibilité au parvis de la mairie, la réfection de l'accès à la salle polyvalente, la réfection de l'accès au cimetière.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, SOLLICITE l'aide de la CAMVAL pour l'aménagement des accès PMR pour 20 018 € HT, S'ENGAGE à réaliser les travaux susmentionnés.

7^{ème} POINT : DEMANDE DE SUBVENTION FISAC

M. le Maire présente le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement des locaux techniques en boulangerie/supérette. L'estimation maximum du coût des travaux s'élèverait à 404 195 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande d'aide auprès Du Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) peut être sollicitée.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, SOLLICITE la Chambre des Métiers dans le cadre du FISAC pour l'opération « aménagement des locaux techniques en boulangerie/supérette » pour un montant prévisionnel de travaux de 404 195 € HT et suivant le plan de financement présenté.

8^{ème} POINT : PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE ZAC

Suite à la demande des plusieurs artisans locaux recherchant des terrains pour installer leurs activités, Monsieur le Maire propose de rencontrer M. Gérard BURTIN, de la SEMA, Sté Mixte spécialisée dans l'aménagement (conducteur d'opérations d'aménagement) pour une pré-étude de faisabilité.

Un rendez-vous a été fixé le mercredi 30 mai 2012 à 11 h 00.

9^{ème} POINT : FISSURES AU BATIMENT BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire fait part aux membres présents des désordres constatés sur le mur extérieur de la bibliothèque. Lors de la construction, l'entreprise COLLOVRAY a réalisé la charpente. Les fissures constatées seraient dues à une poussée de la charpente. Sur demande de la MAAF, assureur de l'entreprise COLLOVRAY, une expertise a été réalisée et aux dires de ce rapport (dont la commune n'a pas eu connaissance), la responsabilité de l'entreprise ne peut être engagée. La commune souhaite avoir son propre avis sur la question. En l'absence d'une assurance « dommage-ouvrage », Monsieur le Maire propose d'avoir recours à un cabinet indépendant.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision. Un contact sera pris prochainement avec un cabinet spécialisé.

10^{ème} POINT : BORNAGE ET MODIFICATION ACCÈS - PROPRIÉTÉ FICHET AU MUNET

Monsieur le Maire présente un projet de modification de l'entrée du Chemin de Népurie au Munet relativement dangereux. Cela consisterait à échanger une partie du chemin public avec un chemin privé existant. La sortie du chemin communal serait ainsi déplacée et sécurisée. Bornages, échanges de parcelles de terrain, classement et déclassement de voie publique seraient à envisager. La commission chemin et voirie sera réunie dès que des éléments plus précis seront en possession. Un accord de principe sur cette proposition est donné à l'unanimité.

11^{ème} POINT : RÉGULARISATION BORNAGE - PROPRIÉTÉ BRETON AU MARTORET

Monsieur le Maire propose de régulariser par acte notarié l'acquisition pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée B 530 appartenant à M. Thomas BRETON pour une contenance de 21 m². Il rappelle les faits :

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE la vente à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée B n° 530 pour 21 m² appartenant à M. Thomas BRETON.

12^{ème} POINT : LOCATION D'UN HANGAR POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

Suite à la proposition de M. et Mme David GOBET pour la location d'un hangar en vue de transférer les locaux techniques, un contrat de location doit être établi. Les conditions sont les suivantes :

Loyer mensuel de 4.50 € HT du m² / contrat de location de 3 ans renouvelable et résiliation à tout moment par recommandé 3 mois à l'avance.

M. le Maire demande à M. GOBET de ne pas prendre part au vote et de bien vouloir quitter la séance.

Après débat, le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, ACCEPTE la proposition pour la location d'un hangar de 145 m² au prix mensuel de 4.50 € HT le m² soit 780.39 € TTC.

13^{ème} POINT : FORFAIT CHAUFFAGE À LA CHAPELLE DE DOMANGE

L'installation d'un chauffage infrarouge à la chapelle de Domange a eu lieu en 2011. Monsieur le Maire invite l'assemblée à réfléchir sur une éventuelle participation financière des locataires pour le chauffage.

Après débat, il est décidé, à l'unanimité, application d'un forfait chauffage de 30 € par jour uniquement pour les particuliers et gratuit pour les associations igéennes.

14^{ème} POINT : ONF - VENTE PAR ADJUDICATION

Monsieur le Maire fait part aux membres présents d'une vente par adjudication le 12 juin 2012. Dans son courrier, l'ONF sollicite la commune pour connaître le prix de retrait accordé. Il s'agit des parcelles 60 à 62 - Article n° 120309 / Essence : douglas / Volume : 1259 m³

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de retrait pour l'article susmentionné à 38 € le m³.

15^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- ✓ Fabrication et pose d'une grille protégeant l'accès à l'avaloir - Devis SARL DESGRANGES pour 1109.89 € TTC - Accord à l'unanimité.
- ✓ Proposition d'acquisition d'un jeu tourniquet (bas de la salle polyvalente) pour 3 311.72 € TTC - Refus.
- ✓ Fissures à l'église St Germain - sondage géologique : devis HYDROGEOTECHNIQUE CENTRE pour 3 463.10 € TTC et GEOTEC pour 4700.28 € TTC - Accord à l'unanimité pour le moins disant.
- ✓ Aménagement de chemins : devis SARL GREUZARD - reporté au prochain conseil en attendant le devis du syndicat de cylindrage.
- ✓ Conception de 2 panneaux « Plan Commune d'Igé » pour panneau vers poids public - Devis Création Graphique pour 1435.20 € TTC - Accord à l'unanimité sous réserve de contrôler l'exactitude du document avant publication (bon à tirer).

16^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- Organisation de la Transmâconnaise le 08 juillet (3 parcours en vélo électrique)
- Demande du restaurant « Les Fourchettes » sollicitant un espace terrasse pour 4 à 5 tables derrière le mur du parvis de l'église.
- Travaux d'entretien à réaliser par le Syndicat de Cylindrage (curage fossés, entretien chemins). M. David GOBET s'occupe de dresser une liste des travaux à envisager.
- Lecture d'une lettre de remerciements de conscrits de la classe en 2.
- Projet d'une 5^{ème} classe à l'école : Monsieur le Maire propose de réfléchir sur l'utilisation des surfaces existantes (ancien appartement de M. VALARCHE). Il s'agit là d'une prévision pour le jour où une 5^{ème} classe sera créée.
- PLU : information sur l'entretien de M. le Maire avec Mme SELLES, secrétaire générale de la Préfecture de Saône-et-Loire, les services de la DDT et Mme GALLET, cabinet d'études.
- Une date sera prochainement fixée pour la réception des travaux de la démolition de la maison Claude Pain, rue Favier. Les conseillers municipaux seront invités.

17^{ème} POINT : TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La tenue du bureau de vote pour les élections législatives sera faite par :

Pour le 1^{er} tour le 10 juin

De 8 h à 10 h 30	De 10 h 30 à 13 h	De 13 h à 15 h 30	De 15 h 30 à 18 h
MM. GALLAND - PETRILLO - LYOT	MM. DUBOIS - BERTHOUD - COULON	MM. COULON - BERTHOUD Mme COMTE	Mmes LAGRANGE - EVANNO M. GATEAUD

Et présence de M. le Maire toute la journée

Pour le 2^{ème} tour le 17 juin

De 8 h à 10 h 30	De 10 h 30 à 13 h	De 13 h à 15 h 30	De 15 h 30 à 18 h
MM. DUBOIS - GOBET - GALLAND	Mme DASSONVILLE	Mme LAGRANGE De 12 à 15 h	

Et présence de M. le Maire toute la journée

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 23 H 54.

Le prochain conseil municipal aura lieu le VENDREDI 29 JUIN 2012 à 20 H 30.

Affichage le 21.05.12